

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

**Délibération DCS 2026-06**

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable  
Séance du 04 mars 2026**

Date de convocation : **25/02/2026 complétée le 02/03/2026**

Heure de début de séance : **18h05**

Secrétaire de séance : **Mme Martie CARON**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P. de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

**PRESENTS :**

**Mmes et Mrs** : Philippe Fagoo; Philippe Carpentier; Clément Ledoux ; Stéphane Delaporte ; Quentin Soilleux ; Michel Millon ; Roger Parzybut, Bruno Lengrand ; Françoise Casier Tilliet ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Philippe Blanchard ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Guy Messialle\* ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever; Benjamin Bizet ; Marceau Morel ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Cyrille Cleuet , Alain Soufflet; Xavier Ribaucourt ; Marie-Christine Goret\* ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet ; Philippe Lefevre ; Gauthier Nancelle ; Jean Obry; Jean-Louis Gardel ; Brigitte Devismes ; Céline Duberseuil ; François Lobry ; Michel Choisy ; Jean-Pierre Cozette ; Frédéric Auget ; Jacky Massies ; Benoit Vansteenkiste ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (\*suppléant)

**REPESENTES :**

Valérie Boitel donne pouvoir à Michel Million ; Severine Putek à Benjamin Bizet ; Sebastien Rubigny à Jean-Marie Carré, ; Thierry Quentin à Jean-Marie Carré

**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

L'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du conseil syndical du 18/12/2025 approuvant le budget primitif 2026

Vu la délibération du conseil syndical du 04/03/2026 approuvant le compte financier unique 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2026 du budget principal,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget supplémentaire comme suit :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 20 367,29 €.

Article/Chap. ▼↑	Désignation ▼	Sect. ▼	Sens ▼ ...	Proposé ▼
002 / 002	Excédent antérieur reporté	Fonc.	Recette	-1 540.07 €
6541 / 65	Créances admises en non-valeur	Fonc.	Dépense	17 674.63 €
6542 / 65	Créances éteintes	Fonc.	Dépense	2 692.66 €
70111 / 70	Ventes d'eau aux abonnés	Fonc.	Recette	1 540.07 €
773 / 77	Mandats annulés (sur ex. ant.)..	Fonc.	Recette	20 367.29 €
				<b>40 734.58 €</b>

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 15 465,50 €.

Article/Chap. ▼↑	Désignation ▼	Sect. ▼	Sens ▼ ...	Proposé ▼
001 / 001	Déficit antérieur reporté	Invest.	Dépense	-3 290.05 €
1068 / 10	Autres réserves	Invest.	Recette	-3 290.05 €
139111 / 040	Agence de l'eau	Invest.	Dépense	105 000.00 €
139113 / 040	Subv invest - département	Invest.	Dépense	12 650.00 €
139118 / 040	Autres	Invest.	Dépense	-126 650.00 €
139188 / 040	Subv. trans. Autres tiers	Invest.	Dépense	9 000.00 €
1675 / 041	Dettes afférentes aux PPP	Invest.	Dépense	18 755.55 €
1678 / 041	Autres dettes condit <sup>o</sup> particul.	Invest.	Recette	18 755.55 €
				<b>30 931.00 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Adopte le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 du budget principal

<b>Membres en exercice :</b>	<b>82</b>	<b>Votants :</b>	<b>51</b>
<b>Présents :</b>	<b>47</b>	<b>Pour :</b>	<b>51</b>
<b>Absents :</b>	<b>31</b>	<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>04</b>	<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

Pour extrait conforme  
Le Président, Jean-Marie CARRE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 06/03/2026 et transmission par voie dématérialisée le 06/03/2026. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.